

POLITIQUE FINANCE DURABLE 2025

Échelle de confidentialité	Niveau de dommage lié à la divulgation de l'information	Règles de diffusion
Public	Inexistant	Information pouvant être diffusée sans restriction et sans liste de diffusion.

Modifications apportées

VERSION	EMETTEUR	DATE DE REDACTION	VALIDATION RCCI	APPROBATION CA	PRINCIPALES MODIFICATIONS
2021 – V0	DIRECTION	05/03/2021	-	-	Définition de la politique et de sa mise en œuvre
2022 - V1	DIRECTION	14/04/2022	29/04/2022	19/05/2022	Mise à jour avec les engagements climat et les risques de durabilité
2023 – V2	EQUIPE ISR	24/03/2023	24/03/2023	03/04/2023	Mise à jour de la politique avec les risques de biodiversité
2024 – V3	DIRECTEUR DES GESTIONS ET DE LA DISTRIBUTION	05/09/2024	05/09/2024	19/09/2024	Actualisation 2024 Extraction d'éléments de nature « rapport d'activité »
2025 – V4	POLE FINANCE DURABLE	29/04/2025	XXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	Actualisation 2025 : réagencement des parties sans changement structurel de la politique

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
1. ADN de la société de gestion.....	5
2. LA GOUVERNANCE DE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR) CHEZ APICIL AM	6
3. APPROCHE EN MATIERE D'INTEGRATION ESG.....	7
4. POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	10
5. RISQUES DE DURABILITÉ ET MESURE D'IMPACT DES INVESTISSEMENTS	10
6. ECOSYSTEMES : PARTENAIRES	13
7. REPORTING CLIENTS	13
ANNEXES.....	14
GLOSSAIRE.....	14
LA METHODOLOGIE DE NOTATION.....	14

1. ADN de la société de gestion

APICIL AM est la filiale de gestion du Groupe APICIL. Structure mutualiste et paritaire, le Groupe APICIL est dirigé par des administrateurs bénévoles. Son statut à but non lucratif encourage le groupe et ses membres à privilégier des engagements sociaux et sociétaux durables. Au cœur du plan stratégique du Groupe, l'investissement socialement responsable s'inscrit dans le cadre de sa stratégie RSE et au cœur de son plan stratégique.

À l'instar du Groupe, APICIL AM place les valeurs humanistes et le respect de l'environnement au cœur de son action. Conscients de son rôle, la société de gestion se mobilise pour encourager des pratiques responsables et contribuer aux enjeux majeurs d'aujourd'hui et de demain : changement climatique, perte de biodiversité et transition vers une économie durable et inclusive.

Ainsi, APICIL AM ambitionne de gérer et d'investir les actifs de ses clients de manière responsable, en limitant les impacts négatifs des activités économiques sur la durabilité, tout en contribuant positivement aux grands enjeux humains, sociétaux et environnementaux.

Les engagements au travers de cette politique sont les suivants :

- Une approche de gestion globale, financière et extra-financière : La recherche de performance financière se fait en tenant compte des aspects ESG et du suivi des controverses sur les émetteurs ;
- Des critères mesurables ;
- Une adaptation de la politique aux produits et services d'investissement : La politique décrite ci-après s'applique aux OPC gérés par APICIL AM. En ce qui concerne les autres services d'investissement proposés par APICIL AM, nous en faisons la promotion. Cependant s'agissant de relations contractuelles avec les clients, la politique appliquée peut être plus ou moins contraignante ;
- Une Gouvernance traçable : La gouvernance est organisée autour de 2 comités ISR par an dont l'objectif est de définir les axes stratégiques de la politique et de la démarche Extra-Financière d'APICIL AM ;
- L'engagement à promouvoir l'ISR : Au-delà du soutien aux initiatives de place (PRI, AFG notamment), la promotion de l'ISR est d'abord réalisée en interne par une formation dispensée à l'ensemble des collaborateurs. Les gérants, en particulier, reçoivent une formation plus détaillée, car ils sont les premiers promoteurs de l'ISR dans le choix des investissements.

Qu'entend-on par ESG ?

E : Désigne les problématiques liées à la qualité et au bon fonctionnement de l'environnement et des écosystèmes naturels, telles que : le recul de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre (GES), le changement climatique, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air et de l'eau...

S : Désigne les problématiques liées aux droits, au bien-être et aux intérêts des individus et des populations, telles que : les droits de l'homme, les conditions de travail, le travail des enfants, l'esclavage, la santé et la sécurité des salariés, la liberté d'association et la liberté d'expression, l'accès aux soins médicaux...

G : Désigne les problématiques liées à la gestion des entreprises telles que : la composition du conseil d'administration, sa taille, sa diversité, ses compétences et son indépendance, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires, le dialogue avec les parties prenantes, la transparence de l'information, l'éthique professionnelle, la corruption active et passive, le contrôle interne et la gestion des risques.

Vision de la société de gestion :

Partant du principe qu'une vision responsable de la création de valeur pour l'Entreprise et ses parties prenantes est plus à même de générer une performance pérenne, la société de gestion intègre au cœur de son processus d'investissement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) rigoureux. APICIL AM est en effet convaincue que la prise en compte d'éléments extra-financiers permet une meilleure appréciation du couple rendement/risque des émetteurs.

En tant qu'investisseurs socialement responsable, la société de gestion considère que son obligation fiduciaire inclut la prise en compte explicite de ces critères pour assurer une performance durable. Pour souligner cet engagement, APICIL AM a signé en 2021 la charte des PRI dans la continuité de Roche-Brune, adhérent depuis 2009.

Par cette adhésion, la société de gestion s'engage à respecter les principes suivants :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements ;
- Être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires ;
- Demander aux entités dans lesquelles la société de gestion investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- Travailler avec les autres sociétés de gestion pour accroître l'efficacité de l'application des Principes ;
- Rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

2. LA GOUVERNANCE DE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR) CHEZ APICIL AM

Les responsabilités relatives à la mise en œuvre et au déploiement de la politique Finance Durable sont réparties comme suit entre le conseil d'administration, les dirigeants et le comité de direction, ainsi que le comité Finance Durable.

Le pilotage de l'application de la politique est effectué par le contrôle des risques. Les dispositifs de gestion des risques et contrôle interne sont en outre évalués par le Groupe APICIL dans le cadre du contrôle périodique.

Le conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve la politique Finance Durable préalablement à sa mise en œuvre. Cette politique est réexaminée par le Conseil d'administration à chaque fois qu'une modification notable est effectuée et a minima annuellement.

Les dirigeants effectifs et le Comité de Direction

En validant le suivi et le cas échéant les modifications de la Finance Durable, les dirigeants effectifs ou le Comité de Direction veillent à ce que les principes déterminés ci-après soient correctement appliqués.

Le comité Finance Durable

Le Comité Finance Durable a pour mission d'assurer un suivi rigoureux des enjeux ESG au sein des portefeuilles. Ce comité est animé par le pôle Finance Durable dans lequel participent la direction, l'ensemble des gérants, ainsi que les risques. Ce comité est tenu une fois par mois. Il a également pour rôle de suivre la mise à jour de la politique Finance Durable, ainsi que la bonne exécution de cette dernière.

3. APPROCHE EN MATIERE D'INTEGRATION ESG

Comment la gestion intègre un dispositif ISR dans la prise de décision ?

Les événements environnementaux, sociaux et de gouvernance qui pourraient avoir une incidence négative sur la valorisation d'une entreprise sont pris en considération par l'utilisation de l'évaluation ESG (rôle de filtre dans les approches Best In Class/ Best In Universe) et par l'analyse des controverses.

Les politiques mentionnées ci-dessous s'appliquent aux OPC ouverts, Articles 8 et 9, gérés par APICIL AM. En outre, les fonds bénéficiant des labels ISR, Greenfin ou Finansol peuvent faire l'objet de critères additionnels afin de répondre aux exigences propres à chaque label.

APICIL AM gère d'une part des actifs pour le compte du groupe APICIL dans le cadre de mandats et fonds dédiés et d'autre part des OPC ouverts commercialisés en interne (UC notamment) et en externe. Il convient de noter que, dans le cadre des mandats, APICIL AM applique les politiques d'exclusion et d'intégration ESG définies par les mandants, conformément à sa responsabilité fiduciaire.

1. Les exclusions sectorielles et normatives

APICIL AM a mis en place des politiques d'exclusions sectorielles et normatives visant à encadrer ses investissements dans une logique de gestion du risque de réputation. Ces politiques définissent des interdictions formelles d'investissement applicables aux OPC gérés par la société selon le périmètre suivant :

Les politiques mentionnées ci-dessous s'appliquent aux OPC ouverts, Articles 8 et 9, gérés par APICIL AM.

Dans le cadre des mandats du Groupe APICIL et des fonds dédiés, des politiques sectorielles sensiblement similaires s'appliquent.

Enfin, pour les fonds éligibles à la version 3 du label ISR ou au label Greenfin, certaines exclusions sont renforcées conformément aux critères définis dans les référentiels de ces labels.

Les exclusions normatives :

Exclusion des sociétés ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Lancée en 2000, cette initiative encourage les entreprises à adopter une conduite responsable en intégrant et en promouvant dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Exclusion des sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo : cette exclusion s'applique à l'ensemble des sociétés de gestion. Elle concerne les entreprises impliquées dans la fabrication, la commercialisation ou la détention de mines antipersonnel et de munitions à sous-munitions, en violation des Conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008). Ces traités internationaux interdisent respectivement l'usage, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, en raison de leur impact humanitaire majeur sur les populations civiles.

Les exclusions sectorielles :

Armes controversées : Conformément aux engagements internationaux de la France (Conventions d'Ottawa et d'Oslo), APICIL AM exclut systématiquement de ses univers d'investissement toute entreprise identifiée comme non conforme à ces conventions, afin de respecter les cadres juridiques et éthiques internationaux en matière d'armement controversé.

Divertissements pour adulte : L'exclusion de l'industrie pornographique des investissements responsables repose sur des préoccupations éthiques et sociales majeures. Cette industrie est souvent associée à des risques d'exploitation des travailleurs, notamment des abus et des conditions de travail dégradantes. Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires sont issus de la production, la distribution ou la vente de contenus pornographiques sont exclues.

Les jeux d'argent : Cette activité englobe les services liés aux jeux de hasard, tels que l'exploitation de casinos, les loteries, les paris sportifs, les jeux en ligne, etc. Les jeux de hasard sont considérés comme controversés en raison de leur potentiel à induire une dépendance, les personnes affectées présentant des symptômes similaires à ceux des dépendances aux substances, avec des conséquences sociales graves. Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires sont issus de la production, la distribution ou la vente de contenus pornographiques sont exclues.

Tabac : Le tabac est considéré comme controversé en raison des effets délétères à long terme sur la santé, notamment le cancer, ainsi que des coûts élevés pour le système de santé. Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires sont issus de la production, de la distribution ou de la vente de produits du tabac, de l'octroi de licences de marques pour des produits du tabac, ou encore de la fourniture de produits liés au tabac, sont exclues. Les produits du tabac incluent les produits contenant de la nicotine, qu'il s'agisse de tabac traditionnel ou de produits alternatifs pour fumer.

Les énergies non conventionnelles : ces énergies incluent les sables bitumineux, du schiste bitumineux (dépôts riches en kérogène), du gaz de schiste, du pétrole de schiste, du gaz de charbon et du méthane de couche de charbon. Ces énergies ont un impact environnemental majeur, notamment la pollution de l'eau et de l'air, ainsi que leurs fortes émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. Elles sont également associées à des risques pour la santé humaine, à la destruction des écosystèmes et à des conditions de travail précaires. Les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires sont issus de ces énergies sont exclues.

Charbon thermique : Tout au long de son cycle de vie, le charbon thermique génère des émissions de carbone supérieures à celles des autres combustibles fossiles. De plus, il peut être facilement substitué par d'autres sources d'énergie pour la production d'électricité. Le charbon thermique, également appelé "charbon énergétique" ou "charbon à vapeur", est principalement utilisé dans la production d'électricité. Ainsi, les entreprises ne respectant pas les seuils ci-dessous sont exclues :

- Extraction et production d'électricité supérieure à 10% du chiffre d'affaires
- Capacité de production d'électricité à partir du charbon thermique supérieure à 10 GW
- Production annuelle de charbon thermique supérieure à 20 Mt
- Extraction et vente de charbon thermique supérieur à 10% du chiffre d'affaires - (y compris le lignite, le bitume, l'antracite et le charbon vapeur).

APICIL AM n'effectue pas de nouveaux investissements dans les entreprises qui développent de nouveaux projets à charbon (mines, infrastructures, centrales)

De plus, APICIL AM s'engage formellement à une sortie définitive du charbon à l'horizon 2030.

2. L'analyse est le suivi des controverses

Une controverse ESG désigne un événement, ou un ensemble d'événements, ayant un impact négatif sur un enjeu de durabilité, qu'il soit social, environnemental ou de gouvernance. La nature de cet impact, ainsi que la manière dont l'entreprise y répond, peuvent influencer les décisions d'investissement. Ces événements traduisent des effets préjudiciables sur l'environnement, les employés, les clients ou les usagers, résultant directement des activités de l'entreprise. Ils peuvent nuire à sa réputation et sont généralement identifiés par les médias, les ONG ou les fournisseurs

de données extra-financières.

Le suivi des controverses ESG est assuré par l'équipe Finance Durable, qui s'appuie principalement sur les alertes de MSCI ESG Research pour les sociétés couvertes dans notre univers d'investissement. Chaque controverse fait l'objet d'une analyse approfondie et individualisée par les analystes ESG, en toute indépendance vis-à-vis des équipes de gestion.

Les sociétés faisant l'objet de controverses les plus graves sont exclues des investissements des OPC déployant la démarche ISR. Ces controverses les plus graves sont celles notées 0 sur 10 par notre prestataire de données MSCI ESG et notées 5 sur 5 par Ethifinance.

Approches ISR Best in Class/ Best in Universe

Dans le cadre de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), l'approche *Best-in-class* est un type de sélection ESG consistant à privilégier/éviter les entreprises les mieux/moins bien notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ.

L'approche *Best-in-universe* est un type de sélection ESG consistant à privilégier/éviter les émetteurs les mieux/moins bien notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans leur ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

Au sein d'APICIL AM, les OPC ayant une gestion active (faisant peu ou pas référence à un indice) utilisent une approche *best in universe* ; les OPC ayant une gestion plus répliquative (sectorielle ou géographique) utilisent une approche *best in class*.

Ces approches visent un taux d'exclusion à minima de 20% des sociétés composant l'univers d'investissement des OPC.

L'analyse des OPC externes

APICIL AM s'assure de la cohérence des pratiques des autres sociétés de gestion avec sa politique lors de ses investissements.

L'ISR dans les gammes d'OPC

Les entreprises en portefeuille qui ne répondent pas à l'approche systématique :

- Ne peuvent pas représenter plus de 10% de la poche actions ;
- Doivent sortir des portefeuilles si un critère de notation ESG n'est pas rempli au-delà d'une durée définie.

Gamme action géographique

Pour les fonds ISR (Allemagne / France / Europe), sur la base de la méthodologie MSCI ESG Research par le risque, APICIL AM intègre une notation qui vise à ne conserver au sein de l'univers d'investissement que 80% des sociétés les mieux notés selon la notation MSCI nommée « ESG score » et correspondant à la note de synthèse « Best in class » de MSCI.

Gamme obligataire

Sur la base de la méthodologie ESG MSCI, l'approche ISR des fonds obligataires crédit vise à filtrer l'univers d'investissement à partir des exclusions définies précédemment et du niveau de controverse (niveau 0 sur échelle de 10). Cette approche systématique combinant controverses et exclusions est complétée d'une lecture qualitative à travers un Investment Case ESG en complément de l'analyse financière d'un émetteur.

Par ailleurs, les obligations vertes (green bonds) et social (social bonds) permettent la mise en œuvre d'une approche dite

« d'impact », car les fonds sont orientés sur des projets identifiés, dont l'impact positif peut être quantifié. En amont de chaque investissement, une analyse de l'émission est réalisée en partenariat avec notre conseil Ethifinance de manière à s'assurer que l'obligation remplit les critères définis par les Green Bonds Principles. Le solde est investi en obligations sociales (Social Bonds).

Gamme diversifiée

En 2021, un fonds solidaire a été lancé dans le cadre du déploiement d'une offre en matière d'épargne salariale. Ce fonds intègre des critères ISR et solidaires dans sa gestion. Il est labélisé FINANSOL depuis fin 2021.

Cas des mandats et fonds dédiés au groupe APICIL

Les investissements mettent en œuvre une politique d'exclusion et d'intégration ESG dont les termes sont définis par le mandant.

Approche sur les titres non notés

Les fonds labélisés ISR ou dont la communication ISR est centrale (mention ISR explicite dans le produit) requièrent une couverture de notation ESG de 90% de l'actif. Cette exigence de notation constitue un pré-requis initial à l'investissement. Si le ratio devait être inférieur à 90%, APICIL AM pourra faire appel à MSCI ESG ou à Ethifinance pour faire noter des émetteurs qui ne le seraient pas.

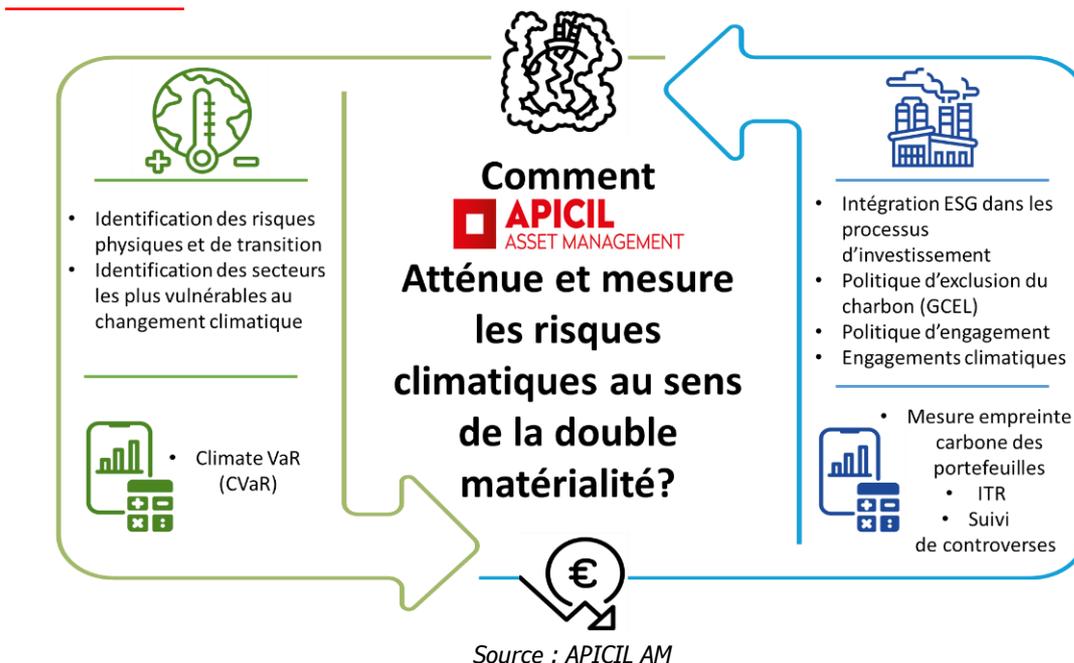
4. POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

APICIL AM entend exercer tous les droits et les devoirs que lui confère son statut d'actionnaire, notamment en participant aux assemblées générales et en exerçant les droits de vote des sociétés dans lesquelles ses fonds ont une participation. Elle exerce ses fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif de ses porteurs de parts.

Plus d'informations sont disponibles dans le document « Politique d'engagement actionnarial » accessible sur notre site internet.

5. RISQUES DE DURABILITÉ ET MESURE D'IMPACT DES INVESTISSEMENTS

La politique Finance Durable d'APICIL AM vise à atténuer les risques ESG et identifier les opportunités d'investissement par le biais du développement durable, dont le changement climatique. L'intégration ESG dans les processus d'investissement évalue spécifiquement la capacité des entreprises à gérer leurs risques extra-financiers. En effet, l'ensemble des critères de notation produit par construction une mesure du risque auquel ces entreprises sont exposées, y compris sur le risque climatique.



L'ensemble de ces risques, y compris climatiques, sont appréhendés à travers les axes suivants :

- Les politiques d'exclusion ;
- La politique de gestion des controverses : L'analyse des controverses fait partie intégrante du processus pour les fonds qui intègrent une stratégie ESG : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques, volontaires ou accidentelles. Pour les valeurs déjà en portefeuille, un screening quotidien est réalisé par l'analyste ESG. Toute entreprise impliquée dans une controverse sévère par nos fournisseurs de données, c'est-à-dire dont la note est maximale, est exclue systématiquement des portefeuilles ;
- Les éléments extra-financiers sont intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés par l'analyste ESG et la gestion comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur la pérennité de l'émetteur ;

Risques climatiques

La gestion des risques climatiques occupe aujourd'hui une place centrale parmi les objectifs de long terme de la société de gestion.

En effet, les risques physiques et de transition ainsi que la détermination des opportunités font l'objet d'une analyse au niveau des OPC. APICIL AM souhaite faire évoluer sa stratégie de durabilité en intégrant, en amont de la sélection des émetteurs, la prise en compte des enjeux climatiques de façon directe.

Les données climatiques sont appréhendées selon les axes suivants :

- Mesure de l'intensité et empreinte carbone à l'échelle des portefeuilles et des émetteurs ;
- Mesure de l'impact financier de l'adaptation au réchauffement climatique sur les portefeuilles (Climate Var). Cette mesure prend en considération le risque de transition (coûts /opportunités induits par la transition énergétique) et le risque physique (dommages aux biens liés à la vulnérabilité des sociétés à des changements extrêmes (inondations, tempêtes, chaleur...) ;
- Mesure de la température au travers de la température des portefeuilles (ITR – Implied Temperature Rise). Cet indicateur permet de mesurer l'alignement des sociétés/portefeuilles avec les objectifs mondiaux de température en degrés Celsius.

Biodiversité

La société est équipée de moyens permettant d'évaluer l'impact de ses investissements sur la biodiversité. Afin de pouvoir comparer les empreintes de plusieurs émetteurs et les agréger, cette empreinte est normalisée sous forme d'intensité en km².MSA par million d'euros investi, qui représente l'impact sur la biodiversité lié à chaque million d'euros investis.

Autres indicateurs - PAI

Dans le cadre la double matérialité, le règlement SFDR oblige les entreprises à identifier les décisions d'investissement et les conseils financiers susceptibles « de causer, de contribuer ou d'être directement liés à des impacts négatifs significatifs sur l'environnement et la société ». Les déclarations relatives aux incidences négatives (PAI) doivent être faites indépendamment de l'existence de considérations sur la durabilité dans la stratégie d'investissement avancée.

APICIL AM mesure l'impact négatif des investissements au travers des indicateurs ci-après. Des processus seront mis en œuvre pour un suivi régulier et des rapports sur ces indicateurs conformément l'article 4 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité.

Les PAI énumérés ci-dessous sont calculés afin de mesurer l'impact négatif des investissements :

Indicateurs environnementaux		Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption
OBLIGATOIRES		
Corporate	1. Emissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2, 3)	10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE
	2. Empreinte Carbone	11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE
	3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille	12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques)
	4. Exposition au secteur des énergies fossiles	13. Ecart de rémunération entre hommes et femmes
	5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	14. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes)
	6. Consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (GWh/m€ Investi)	
Souverains	7. Activités impactant négativement la biodiversité	
	8. Emissions dans l'eau	
	9. Taux de déchets dangereux	
	Intensité GHG	Pays impliqués dans des violations des droits de l'homme
OPTIONNELS		
Corporate	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Incidents de discrimination
Souverains	Part des obligations non labellisées vertes en vertu de la future loi européenne établissant une norme européenne pour les obligations vertes.	Score moyen de l'état de droit (WJP Rule of Law Index)

6. ECOSYSTEMES : PARTENAIRES

Pour épauler notre démarche, nous nous sommes également entourés :

- De fournisseurs de données extra-financière ESG (MSCI / EthiFinance ESG Rating / Iceberg Datalab) ;
- De conseils spécialisés : EthiFinance notamment pour le déploiement de stratégie ou le choix de l'agence de notation) ;
- De conseils dans le domaine des votes et de l'engagement actionnarial (Proxinvest Glass Lewis / ISS)

7. REPORTING CLIENTS

Un reporting ESG spécifique est tenu à disposition trimestriellement des clients pour les fonds présentant une démarche ISR. Ce dernier contient :

- La note ESG globale de l'OPC et de son benchmark ;
- Le taux de sélectivité en cas de mise en place de filtre ISR ;
- La proportion et le nombre d'émetteurs couverts par l'analyse ;
- Des indicateurs d'impact suivis pour les OPC labellisés ;
- L'empreinte carbone ;
- Un rappel de la méthodologie ;
- Les meilleures et plus basses notes des émetteurs en portefeuille et les variations par période.

Pour les fonds labellisés, le code de transparence AFG est également complété et mis à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion.

Ces rapports permettent d'assurer, d'une part, un niveau de transparence conforme aux attentes des clients et d'autre part, d'une adéquation entre les résultats et les objectifs ESG de la société de gestion.

Des lettres et articles ESG qui visent à informer régulièrement les clients sur les enjeux ESG d'actualité et de leur prise en compte dans le processus d'investissement.

ANNEXES

GLOSSAIRE

ESG : Ce sigle international est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Convention d'Ottawa : traité international de désarmement qui interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel.

Convention d'Oslo : La Convention sur les armes à sous-munitions est un traité international humanitaire et de désarmement qui interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert de cette catégorie d'armes et prévoit leur enlèvement et leur destruction.

EthiFinance : agence CONSEIL

Investissement socialement responsable (ISR) : L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la gestion financière.

Label ISR : destiné aux investisseurs, ce label permet d'identifier facilement les produits qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur gestion. Un fonds labellisé ISR doit répondre à de nombreuses exigences : la transparence de gestion, la prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille ainsi que des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme.

GREENFIN : Le label Greenfin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique

PRI (Principles for Responsible Investments de l'ONU) : Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

LA METHODOLOGIE DE NOTATION

La Politique Finance Durable d'APICIL AM consiste notamment à vouloir atténuer les risques ESG et à identifier les opportunités d'investissement pour un développement durable.

APICIL AM s'appuie sur les données MSCI ESG. En effet, MSCI ESG produit des analyses basées sur une évaluation des risques et opportunités portés par l'entreprise dans ses dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

La notation cherche à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les coûts non anticipés qui pourraient apparaître à moyen /long terme pour une entreprise liée à des enjeux ESG non maîtrisés ;
- Quels enjeux ESG représentent des opportunités futures ? Et plus spécifiquement :
 - Quels sont les risques/opportunités clés ?
 - Quelle est le degré d'exposition aux risques ESG ? comment le risque est géré ? Comment
 - l'entreprise se situe par rapport à ses pairs (secteurs) ?

La méthodologie de notation repose sur l'identification des enjeux clés type pour chaque dimension E, S, G d'une entreprise. Au départ une trentaine d'enjeux sont identifiés (tableau ci-dessous)

Piliers	Thèmes	Enjeux
Environnement	Changement climatique	Émissions carbone de l'entreprise (scope 1, scope 2 et scope 3)
		Empreinte carbone des produits
		Vulnérabilité liée au changement climatique
		Financement des activités ayant un impact environnemental
	Ressources naturelles	Biodiversité et utilisation des sols
		Extraction des matières naturelles
		Pression et gestion de l'eau
	Pollution et déchets	Déchets électroniques (production et gestion)
		Emballages et déchets liés
		Émissions toxiques et traitement des déchets
	Opportunités environnementales	Opportunités dans les technologies vertes
		Opportunités dans les constructions vertes
		Opportunités dans les énergies renouvelables
Social	Capital humain	Santé et sécurité au travail
		Développement du capital humain (attirer, retenir et développer les talents)
		Gestion de la main-d'œuvre
		Chaîne d'approvisionnement (respect des normes sur les conditions de travail)
	Fiabilité des produits	Sécurité chimique
		Protection des consommateurs (qualité des produits, prix équitable...)
		Risque démographique et santé
		Protection et sécurité des données
		Investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Relation avec les communautés locales
		Approvisionnement controversé
	Opportunité dans le domaine social	Accès aux moyens de communication
		Accès aux services financiers
		Accès aux soins
		Opportunité dans le domaine de l'alimentation et de la santé
	Gouvernance	Gouvernance de l'entreprise
Politique de rémunération		
Actionnariat		
Présentation des comptes		

Source : MSCI ESG, mai 2025

Ces enjeux clés diffèrent d'un secteur et d'une entreprise à l'autre (le traitement des déchets sera ainsi prépondérant sur une entreprise du secteur de la chimie, le financement de la transition énergétique le sera pour le secteur financier). *In fine*, une dizaine de thématiques sont retenues et pondérées pour évaluer les risques et expositions.

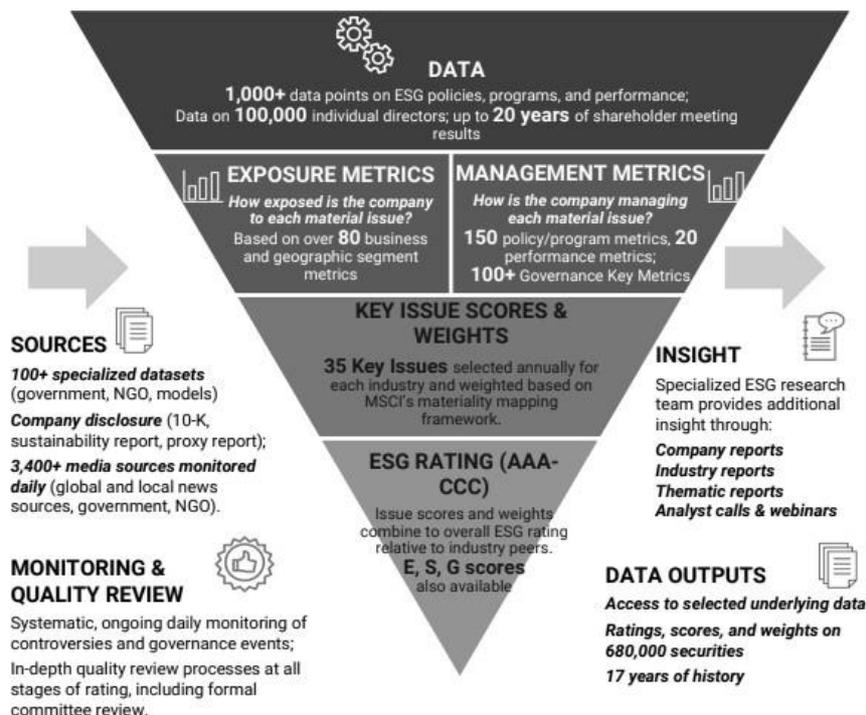
Les étapes de la notation peuvent se résumer ainsi

- Mesure des expositions aux risques E/S/G
- Mesure de la couverture de ces risques par l'entreprise sur chaque pilier
- Évaluation des opportunités du secteur et de la saisie de ces opportunités par l'entreprise
- Existence de pratiques contestables ? (Actualités liées à des controverses : litiges, ...)
- Un cas de controverse est défini comme une situation en cours dans laquelle les opérations et/ou les produits d'une entreprise auraient un impact négatif sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance (ex : violations des réglementations applicables, de normes internationales, litiges, pratiques anticoncurrentielles...)

La résultante de ces étapes donne une notation sur une échelle de 1 (mauvais) à 10 (excellent) et enfin en lettre.

Letter Rating	Leader/Laggard	Final Industry-Adjusted Company Score
AAA	Leader	8.571* - 10.0
AA	Leader	7.143 - 8.571
A	Average	5.714 - 7.143
BBB	Average	4.286 - 5.714
BB	Average	2.857 - 4.286
B	Laggard	1.429 - 2.857
CCC	Laggard	0.0 - 1.429

Source : MSCI ESG, mai 2025



Source : MSCI ESG, mai 2025